Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 13 OCT. 2026
ID : 035-213502362-20261008-SG2026_664-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 8 octobre 2026 - Délibération n° 2026-083

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DE CONSTRUCTION PUBLIQUE D'ILLE-ET-VILAINE (SPL 35)

APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION ET DE GOUVERNANCE

EXERCICE 2025

L'an deux mille vingt-six, le 8 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 2 octobre 2026, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Monsieur Tahir Thiam, Madame Bouchra Oubrouk, Messieurs Taner Basol et Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	25	
Votants	29	
Vote		Absents excusés ayant donné mandat de vote
Pour	29	Madame Marion Paupette, pouvoir donné à Madame Anne-Cécile Hurtel. Madame Sabine Rullier de Baynast, pouvoir donné à Monsieur Valentin Perré. Monsieur Loïc L'Haridon, pouvoir donné à Monsieur Gaëtan Hairault. Madame Stéphanie Brault-Pitaud, pouvoir donné à Madame Martine Évain.
Contre	0	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstention	0	/
		Secrétaire de séance : Madame Fabienne Verpillot.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 13 OCT. 2026
ID : 035-213502362-20261008-SG2026_664-DE

Rapport de Jean-Marie Pichon.

L'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance d'un établissement public local (société d'économie mixte et société publique locale).

Depuis le 1er janvier 2023, conformément à l'article D. 1524-7 du même code, ce rapport comprend les informations suivantes :

- *Une présentation de l'établissement public local ;*
- *L'état des relations entre la collectivité territoriale (ou le groupement) et l'établissement public local ;*
- *Les modifications des statuts effectuées dans l'année en conservant l'historique des cinq dernières années ;*
- *Les évolutions de l'actionnariat intervenues dans l'année en conservant l'historique des cinq dernières années ;*
- *L'état de l'ensemble des participations de la société ;*
- *La description des principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel auxquels l'établissement public local est confronté ;*
- *L'état des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité ;*
- *Une information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet ;*
- *Les modalités d'exercice du contrôle analogue pour la société publique locale ;*
- *Le bilan de la gouvernance des élus ;*
- *Les éléments de rémunération ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la collectivité territoriale ainsi qu'aux mandataires sociaux ;*
- *La situation financière de la société ;*
- *La répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité de la société.*

La Ville de Redon est actionnaire de la Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine. Celle-ci accompagne actuellement la Ville, en tant qu'assistante à maîtrise d'ouvrage, pour les projets suivants :

- *Suivi opérationnel de la fin de la tranche 1 de la ZAC du Chatel Haut Patis,*
- *Suivi de la tranche 2 de la ZAC du Chatel Haut Patis,*
- *Conduite du projet Garnier (en suspens pour le moment),*
- *Étude de faisabilité du projet du centre de loisirs La Ruche.*

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le rapport de gestion et de gouvernance établi par la Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 13 OCT. 2026
ID : 035-213502362-20261008-SG2026_664-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1524-5 et D. 1524-7,

Vu le rapport de gestion et de gouvernance de la Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2025,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir débattu,

À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

APPROUVE le rapport de gestion et de gouvernance de la Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine pour l'exercice 2025, tel qu'il est présenté en annexe.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon

La Secrétaire de séance,
Fabienne Verpillot
Conseillère municipale déléguée

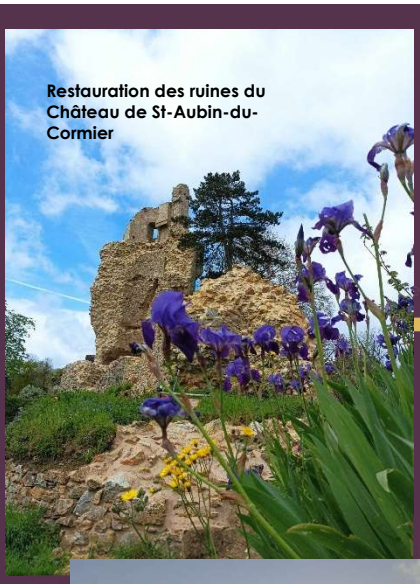
MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)

Mis en ligne le 13 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr



Demi-pension du Collège à Betton



Restauration des ruines du Château de St-Aubin-du-Cormier

SPL
Société Publique Locale
Construction Publique d'Ille-et-Vilaine



Espace Social Commun Simone Iff à RENNES



CIS-CER de Retiers

SPL DE CONSTRUCTION PUBLIQUE D'ILLE ET VILAINE

SIEGE SOCIAL
Immeuble F
7 Avenue de Tizé
35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX

SPL au capital de 225 000€
RCS de Rennes 813 780 681

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

du 17 juin 2026 à 15 h 45

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice 2025

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE

1. Vie de la société et présentation des comptes de l'exercice 5

1.1. Vie de la société
1.1.1. Actionnariat
1.1.2. Les statuts
1.1.3. Les séances du Conseil d'administration en 2025
1.1.4. Les séances en Assemblées Générales en 2025
1.1.5. Personnel de la société

1.2. Présentation des comptes annuels
1.2.1. Compte de résultat
1.2.2. Bilan

2. Activité opérationnelle de l'exercice écoulé 19

2.1. Mandats
2.2. Études – APC
2.3. Études - AMO

3. Autres informations 25

4. Conventions règlementées 26

5. Conventions courantes 26

SECONDE PARTIE

1. Gouvernance 28

2. Dirigeants, administrateurs, commissaires aux comptes, censeurs 28

2.1. Limitation de pouvoirs
2.2. Mandats des administrateurs, commissaires aux comptes et censeurs
2.3. Autres mandats

3. Mandats sociaux et conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale 31

4. Tableaux des délégations 31

Lecture des résolutions et vote

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan des comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition.

PREMIÈRE PARTIE

RAPPORT DE GESTION

1. Vie de la société et présentation des comptes de l'exercice

1.1. Vie de la société

1.1.1.Actionnariat

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale des Collectivités Territoriales s'est réunie

- le 1er avril 2025 à 14 h 30
- le 09 octobre 2025 à 14 h 00

SITUATION ADMINISTRATIVE AU 31 DECEMBRE 2025
Capital de 225 000 euros divisé en 22 500 actions de 10 euros.

	SOUSCRIPTEURS	nombre d'actions	% du capital	Montant du capital valeur de l'action 10 €	nombre de sièges au CA	Nombre de Censeurs au CA
1	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine	18 500	82,22	185 000	10	0
2	CC de St Méen Montauban	500	2,22	5 000	Assemblée spéciale 3 sièges	2 censeurs désignés sur 3 un poste de censeur vacant
3	Bretagne Porte de Loire Communauté	500	2,22	5 000		
4	CC Couesnon Marches de Bretagne	500	2,22	5 000		
5	Commune de Louvigné du Désert	250	1,11	2 500		
6	Commune de Boisgervilly	250	1,11	2 500		
7	Commune de Pleurtuit	250	1,11	2 500		
8	Commune de Dinard	250	1,11	2 500		
9	Commune des Portes du Coglais	250	1,11	2500		
10	Commune de Pipriac	250	1,11	2 500		
11	Commune de Redon	250	1,11	2500		
12	Commune de St Aubin du Cormier	250	1,11	2 500		
13	Commune de Tresboeuf	250	1,11	2500		
14	Commune de Argentré du Plessis	250	1,11	2 500		
	TOTAL	22 500	100	225 000	13	2

La société est composée de :

14 actionnaires, 13 postes d'administrateurs dont 10 sièges pour le conseil départemental et 3 sièges sont octroyés à l'assemblée spéciale des collectivités territoriales, trois postes de censeurs ont été créés, seuls deux postes de censeurs sont pourvus.

Les changements intervenus au cours de l'année 2025 concernant l'actionnariat, sont :

- **L'entrée au capital de la SPL CPIV de la commune d'Argentré du Plessis.**

1.1.2.Les Statuts

Faits antérieurs :

En 2022

L'article 3 intitulé **« Objet »** **Article 3 - Objet -** Nouvelle mention :

« La société a pour objet d'accompagner ses collectivités locales actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales. Conformément au L 1531-1 du code général des collectivités territoriales, la société a pour objet d'accomplir sur décision et pour le compte de ses actionnaires, tout acte visant à mener les :

- ***Études pré-opérationnelles et réalisation des opérations d'aménagement conformément à l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme ;***
- ***Études, réalisation et gestion des équipements et infrastructures liés au développement des énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie*** *;*
- ***Interventions sur le patrimoine immobilier, les sites fonciers naturels ou bâtis, existant ou futur, pour y conduire tous travaux de dépollution, démolition, rénovation, construction neuve, reconstruction, extension d'équipements existants ou à compléter ;***
- ***Études, rénovation, réalisation et gestion d'équipements d'infrastructures ou de superstructures de nature à améliorer les fonctionnalités urbaines, et favoriser le développement du territoire par l'entremise de voiries et ouvrages routiers, réseaux divers, édifices, installations et ouvrages publics, et plus généralement toutes les interventions concourant à encourager les mobilités douces ;***
- ***Acquisition de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, en vue notamment de leur gestion ou de la constitution de réserves foncières y compris pour des sujets d'expropriation.***

De manière plus générale, elle pourra en outre réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation, notamment toutes les missions d'ingénierie et d'assistance à maitrise d'ouvrage. À cet effet, la société pourra effectuer toute démarche administrative nécessaire, et passer toute convention appropriée, pour mener toutes les opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

La SPL exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif. »

En 2025

Un travail d'actualisation des statuts a été mené afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur et optimiser le fonctionnement des instances de la Société.
Ces articles ont été présentés au conseil d'administration du 23 avril 2025 et adoptés en Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2025, et rédigés comme suit :

- **L'alinéa 1er de l'article 4** des statuts : Transfert du siège social
  Nouvelle rédaction :
  « Le siège social est fixé à : Immeuble F - 7 Avenue de Tizé – CS 53064 – 35236 Thorigné-Fouillard ».

- **« Les soussignés » :** Suppression de la mention des actionnaires fondateurs de la Société conformément à l'article R.210-10 du code de commerce

- **Article 17.2.1 4ème alinéa** : actualisation des dispositions relative à la visioconférence avec le droit en vigueur
  Nouvelle mention :
  « ***Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par un moyen de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.***
  Ces moyens transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations ».

- **Article 17.2.1 - 6ème alinéa** : Modalités de convocation du Conseil d'Administration
  Nouvelle mention :
  *« L'ordre du jour, **accompagné du dossier de séance**, est adressé à chaque administrateur **dix (10)** jours **calendaires** au moins avant la réunion ».*

- **Article 17.2.1 - 8ème alinéa** : Modernisation des moyens de transmission des pouvoirs
  Nouvelle mention :
  *« Tout administrateur peut donner, par lettre, **par courriel ou par télécopie**, pouvoir à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues ».*

- **Article 17.3 - Alinéa 2** : Indication des modalités de prise en compte de la visioconférence ou de la télécommunication dans le PV de séance.
  Nouvelle mention :
  *« Le procès-verbal de la séance indique le nom des administrateurs présents **en précisant, le cas échéant, les administrateurs participant en visioconférence ou en télécommunication, excusés ou absents.***
  Il fait état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion du conseil d'administration en vertu d'une disposition légale, et de la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.
  Il fait également état de la survenance éventuelle d'un incident technique relatif à un moyen de visioconférence ou de télécommunication lorsqu'il a perturbé le déroulement de la séance
  Le procès-verbal est revêtu de la signature du président de la séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de la séance, il est signé par deux administrateurs au moins ».

- **Article 19 – 6ème alinéa – Correction d'une coquille (art.R.1524-2 CGCT) :**
  Nouvelle mention :
  « Elle se réunit sur convocation de son président :
    - *soit à son initiative ;*
    - *soit à la demande de l'un de ses représentants élu par elle au sein du conseil d'administration ;*
    - *soit à la demande d'un tiers au moins des membres ou des membres détenant au moins le tiers des actions des collectivités territoriales et de leurs groupements membres de l'assemblée spéciale conformément à l'article R. 1524-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ».*

- **Article 19 - Ajout d'un 8ème alinéa** : Consécration de la possibilité pour les membres de l'AS de participer aux réunions de l'AS par des moyens de télécommunication :
  Nouvelle mention :
  « Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents, les membres de l'Assemblée Spéciale qui participent aux réunions de ladite Assemblée par des moyens de visioconférence ou de télécommunication transmettant au moins leur voix et satisfaisant à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations ».

- **Article 21.2 – 5 et 6ème alinéa** : Modification de la limite d'âge applicable au PDG :

Nouvelle mention :

« En cas de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de directeur général, le directeur général doit respecter la limite d'âge de 67 ans.
En cas de cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de directeur général, le Président directeur général doit respecter la limite d'âge de 75 ans.
Lorsque le directeur général ou le Président directeur général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office ».

- **Article 24.1 – Ajout d'un 5ème alinéa :** Prise en compte de l'absence d'obligation de déport des mandataires des collectivités « intéressés » lors de l'approbation d'une convention réglementée, résultant de la loi 3DS :
  Nouvelle mention :
  *« **Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus locaux mandataires de collectivités peuvent prendre part aux délibérations et au vote du Conseil d'Administration sur l'approbation des conventions conclues entre la Société et la collectivité qu'ils représentent ».***

- **Article 25 – 1et 2ème alinéas** : Actualisation résultant de la loi SAPIN 2 rendant facultative la désignation d'un CAC suppléant lorsque le CAC titulaire est une société pluripersonnelle.
  Nouvelle mention :
  *« L'Assemblée Générale Ordinaire désigne **dans les conditions fixées à l'article L.821-40 du Code de Commerce,** un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et, **s'il y a lieu,** un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants, nommés et exerçant leur mission conformément à la loi.*
  Les Commissaires aux comptes sont désignés pour six exercices et sont toujours rééligibles ».

- **Article 27 – 1er alinéa :** Actualisation résultant de la loi 3DS du 21 février 2022 (art. L. 1524-1 CGCT) ayant porté le délai de transmission des délibérations à la préfecture de quinze jours à un mois et consacré la transmission électronique :
  Nouvelle mention :
  ***« A peine de nullité,** les délibérations du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales sont communiquées, **dans le mois** suivant leur adoption, au représentant de l'Etat dans le Département du siège social de la Société.*
  Cette communication peut s'effectuer par voie électronique ou par tout autre moyen permettant d'attester une date certaine ».

- **Article 29 :** Actualisation résultant du décret du 4 novembre 2022 (art. D. 1524-7 CGCT) ayant étoffé le contenu du rapport annuel des élus :
  Nouvelle mention :
  *« Les représentants des collectivités territoriales doivent présenter, au minimum une fois par an, **à l'assemblée délibérante** de la collectivité dont ils sont les mandataires, un rapport écrit comprenant **les informations prévues par les articles L.1524-5 et D.1524-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.***
  ***Lorsque ce rapport est présenté à l'Assemblée Spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités qui en sont membres** ».*

- **Article 30 – Ajout d'un alinéa 7 :** Autorisation du recours aux moyens de visioconférence ou télécommunication pour les AG :
  Nouvelle mention :
  *« Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée **par un moyen de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.***
  Ces moyens transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations ».

- **Article 36 – 5ème alinéa :** Actualisation résultant de la loi du 19 juillet 2019 (art. L. 225-98 c.com) sur le calcul de la majorité en AGO (prise en compte des seules voix exprimées)

Nouvelle mention :

« L'assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix ***exprimées*** *dont disposent les actionnaires présents,* ***réputés présents,*** *représentés ou ayant voté par correspondance.* ***Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ».***

- **Article 37 – 4ème alinéa :** Actualisation résultant de la loi du 19 juillet 2019 (art. L. 225-96 c.com) sur le calcul de la majorité en AGE (prise en compte des seules voix exprimées).

  Nouvelle mention :

  « L'assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix ***exprimées*** *dont disposent les actionnaires présents,* ***réputés présents,*** *représentés ou ayant voté par correspondance.*

  Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul *».*

- **Article 43 – 2ème alinéa :** Actualisation résultant de la loi du 9 mars 2023 (art. L. 223-42 c.com) sur la reconstitution des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social :

  Nouvelle mention :

  « Si la dissolution n'est pas prononcée, ***la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social ou de réduire son capital social du montant nécessaire pour que la valeur des capitaux propres soit au moins égale à la moitié de son montant*** *».*

- **Articles 47 et 48 :** Suppression de ces articles devant figurer dans les statuts constitutifs mais pouvant être supprimés des statuts mis à jour conformément à l'article R.210-10 du code de commerce.

1.1.3.Les séances du Conseil d'Administration en 2025

Le Conseil d'Administration informe les actionnaires qu'il s'est réuni par deux fois au cours de l'année 2025 :

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 23 avril 2025 à 16 h 00

Participation des administrateurs :

- 8 administrateurs étaient présents
  dont 6 administrateurs représentant le Conseil départemental
  et 2 représentant l'AGS.
- 3 administrateurs représentés dont 2 représentant le Conseil départemental
- 2 administrateurs excusés représentant le Conseil départemental
- 1 censeur présent,
- 1 censeur excusé,
- 3 actionnaires membres de l'AGS présents.

Ordre du jour :

A – VIE SOCIALE DE LA SOCIETE

Point 1 . Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 novembre 2024
Info 1 • Réflexion de quelques Collectivités sur la prise de capital de la SPL CPIV
Info 2• Retours sur la délibération de l'Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales du 1er avril 2025
Point 2 . Transfert du siège social
Point 3 . Modifications des statuts
Point 4 . Approbation de la convention de mise à disposition du personnel Terre et Toit à la SPL CPIV et de répartition des coûts

Organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Point 5 . Arrêté des comptes 2024
Intervention de Monsieur Manuel GARRY – Expert-comptable
Point 6 . Présentation du projet de Rapport de gestion et de gouvernance
Point 7 . Convocation de l'Assemblée Générale Mixte
Point 8 . Proposition des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte.

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire

- Première résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2024 – quitus aux administrateurs
- Deuxième résolution : Affectation du résultat
- Troisième résolution : Approbation des conventions règlementées
- Quatrième Renouvellement du Mandat du Président de l'Assemblée Spéciale Des Collectivités Territoriales
- Cinquième Ratification du transfert de siège social
- Sixième résolution : pouvoirs

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Septième résolution : modifications des statuts
- Huitième résolution : pouvoirs

B – FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE

Info 3 • Budget prévisionnel 2025

C – INFORMATIONS ET VIE DES OPERATIONS

Info 4 • Revue de projets
I • Mandats
II • Opérations réalisées en AMO
III • Dispositifs APC
IV • Focus sur les projets des actionnaires en réflexion

D – QUESTIONS DIVERSES

Info 5 • Retour sur les délibérations prises par les collectivités actionnaires de la SPL CPIV – Application de la loi « 3DS » et décret du 04 novembre 2022 : obligation de la Collectivité de délibérer sur le rapport d'activités de la SPL.
Info 6 • Inscription au Salon Terres et Maires

E – POUVOIR ET ORGANISATION DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 9 . Pouvoir pour les formalités
Point 10 . Fixation du prochain conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 13 octobre 2025 à 16 h 00

Participation des administrateurs :

- 9 administrateurs étaient présents
  dont 4administrateurs représentant le Conseil départemental en présentiel
  dont 3 administrateurs représentant le Conseil départemental en Visio conférence
  dont 2 administrateurs représentant l'AGS en Visio conférence.
- 1 administrateur absent ayant donné pouvoir, représentant le conseil départemental,
- 3 administrateurs excusés, dont 2 représentant le conseil départemental,
- 2 censeurs présents,
- 3 actionnaires membres de l'AGS étaient présents en visioconférence.

Ordre du jour :

A – VIE SOCIALE DE LA SOCIETE

Point 1 . Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2025
Info 1• Retours sur la délibération de l'Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales du 09 octobre 2025
Info 2 • Réflexion de quelques Collectivités sur la prise de capital de la SPL CPIV
Info 3 • Transfert de siège social et modifications statutaires actés – réception du nouveau Kbis
Info 4 • Plan d'affaires – suspension d'opérations et transfert

B – FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE

Info 5 • Présentation de l'atterrissage du prévisionnel 2025

C- INFORMATIONS ET VIE DES OPERATIONS

Info 6 • Revue de projets

I • Mandats et mandats suspendus

II • Opérations réalisées en AMO

III • Dispositifs APC

D- QUESTIONS DIVERSES

Info 7 • Retour sur les délibérations prises par les collectivités actionnaires de la SPL CPIV - Application de la loi « 3DS » et décret du 04 novembre 2022 : obligation de la Collectivité de délibérer sur le rapport d'activités de la SPL.

E – POUVOIR ET ORGANISATION DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 2 . Pouvoir pour les formalités

Point 3 . Fixation du prochain conseil d'administration

1.1.4.Les séances en Assemblées Générales en 2025

Les actionnaires se sont réunis deux fois en Assemblée Générale au cours de l'année 2025.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 05 février 2025 à 14 h 15 dans la Salle Erignac à l'Hôtel du Département, 1 avenue de la Préfecture à RENNES (35).

Participation des actionnaires :

- 5 actionnaires étaient présents,
- 5 actionnaires étaient représentés,
- 4 Actionnaires excusés.

} L'ensemble représentant 21.750 actions,

Ordre du jour :

Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire

I. Première résolution : Agrément en qualité de nouvel actionnaire de la commune de Argentré du Plessis

II. Deuxième résolution : Désignation d'un représentant pour la commune de Argentré du Plessis

III. Troisième résolution : Pouvoirs

IV. Questions Diverses

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 11 juin 2025 à 16 h 00 dans la Salle de l'Assemblée à l'Hôtel du Département, 1 avenue de la Préfecture à RENNES (35).

Participation des actionnaires :

- 8 actionnaires étaient présents,
- 4 actionnaires étaient représentés,
- 2 actionnaires excusés.

} L'ensemble représentant 22.000 actions,

Ordre du jour :

Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire

I. Lecture du Rapport de Gestion et du Gouvernement d'Entreprise du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire,

II. Lecture du Rapport Général sur les comptes annuels et du rapport spécial sur les conventions règlementées du Commissaire aux Comptes,

III. Première résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2024 – quitus aux administrateurs

IV. Deuxième résolution : Affectation du résultat

V. Troisième résolution : Approbation des conventions règlementées

VI. Quatrième résolution : Renouvellement du mandat du Président de l'Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales

VII. Cinquième résolution : Ratification du transfert de siège social
VIII. Sixième résolution : Pouvoirs

Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire

IX. Septième résolution : Modifications des statuts
X. Huitième résolution : Pouvoirs
XI. Questions Diverses

1.1.5.Personnel de la société

Constitution de l'équipe au 31 décembre 2025

La SPL Construction Publique d'Ille-et-Vilaine n'a pas de salarié disposant d'un contrat de travail ; seul subsiste le mandat social du Directeur Général. Aussi, pour mener à bien ses missions, la SPL Construction Publique d'Ille-et-Vilaine a contractualisé une convention de mise à disposition du personnel avec la SAEM Terre et Toit qui facture le temps de chaque collaborateur mis à disposition à prix coûtant et au prorata du temps réellement passé.

La **masse salariale brute** s'élève à **31 773 €** pour l'exercice 2025.

Association des salariés aux résultats : participation, intéressement, PEE

Du fait de l'absence du personnel, il n'y a plus d'accord d'intéressement en vigueur pour la SPL Construction Publique d'Ille-et-Vilaine.

1.2. Présentation des comptes annuels

Nous vous proposons de vous présenter, dans cette partie du rapport, de gestion les résultats les plus significatifs, dans les domaines comptables et financiers.

Détermination du résultat comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'activité de la société se solde pour le dernier exercice clos au 31 décembre 2025 par un **résultat bénéficiaire de 4 218,24 €**. Il se soldait par un **bénéfice de 7 928,17 €** en 2024.

Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice 2025, le Département d'Ille-et-Vilaine, confronté à une diminution de ses recettes, a suspendu la réalisation de mandats confiés à la SPL dans l'attente de réaliser des arbitrages sur son plan pluriannuel d'investissement. Les opérations impactées ont été les suivantes :

- La réhabilitation de la Cité Scolaire de Combourg,
- La réhabilitation du Collège Clotilde Vautier à Rennes,
- La réhabilitation du collège Paul Féval à Dol de Bretagne,
- La réhabilitation du collège Duguay Trouin à Saint-Malo,
- La réhabilitation du collège Victor Segalen à Châteaugiron,
- La réhabilitation du collège Martin Luther King à Liffré,
- La réhabilitation du collège Thérèse Pierre à Fougères,
- La réalisation de caissons (entrainement des pompiers) à feu à l'Hermitage.

Cette temporisation a mécaniquement gelé les dépenses de ces projets et repoussé la réalisation de faits générateurs conventionnellement facturables (baisse du chiffre d'affaires).

Suite aux arbitrages réalisés par le Département d'Ille-et-Vilaine en fin d'année, il ressort que les conventions de mandat suivantes seront résiliées :

- La réhabilitation de la Cité Scolaire de Combourg,
- La réhabilitation du collège Victor Segalen à Châteaugiron,
- La réhabilitation du collège Paul Féval à Dol de Bretagne,
- La réhabilitation du collège Thérèse Pierre à Fougères.

Les autres projets vont pouvoir reprendre.

1.2.1.Compte de résultat

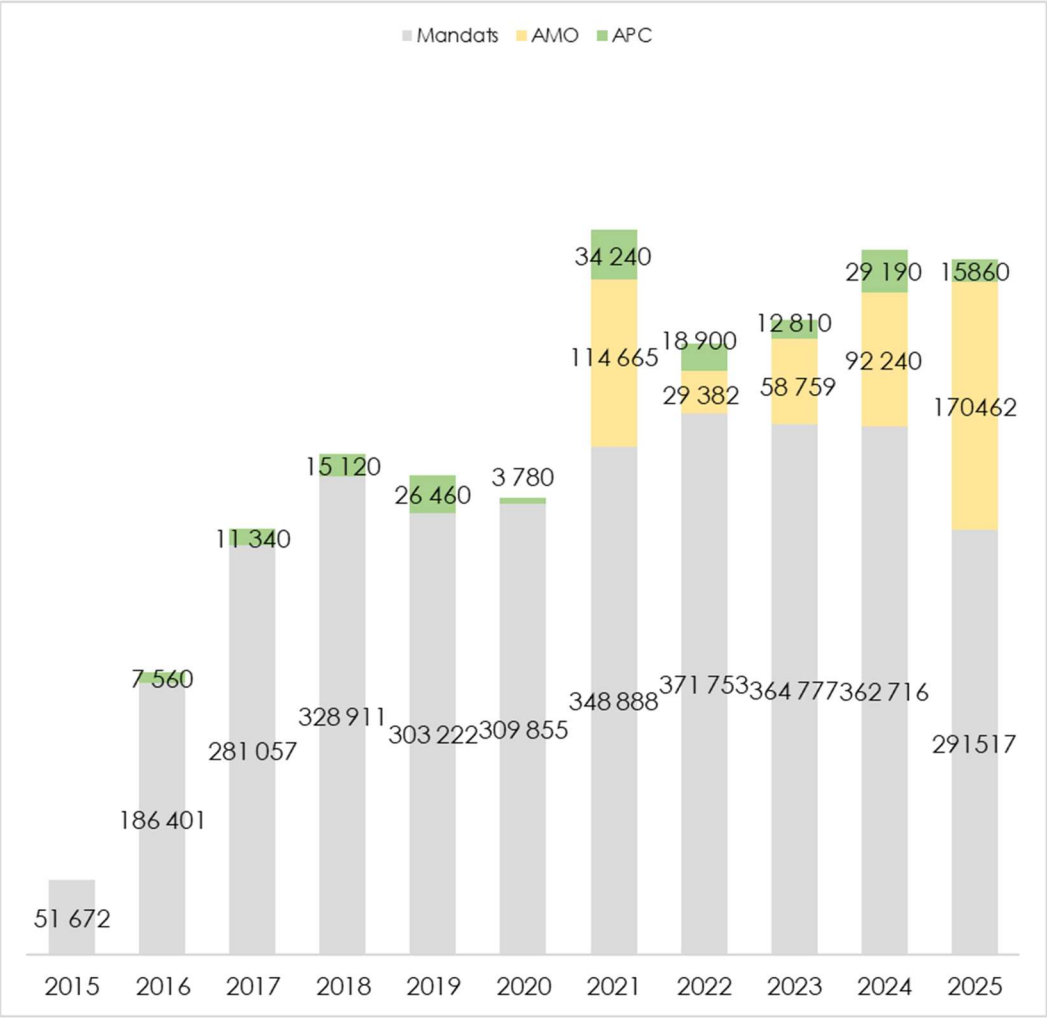
La plaquette des comptes 2025, produite par l'expert comptable, est jointe au présent rapport.

Compte de résultat synthétique

Montants en euros	2025	Variation	2024
Produits d'exploitation			
Mandats	291 517	-71 199	362 716
AMO	170 462	+78 222	92 240
APC (Assistance aux petites Communes)	15 860	-13 330	29 190
CHIFFRES D'AFFAIRES	**477 839**	**-6 308**	**484 147**
Sous-traitance	-1 720	+1 1720	-
MARGE BRUTE COMPTABLE	**476 119**	**-8 028**	**484 147**
Autres achats et charges externes	-4 885	-4 252	-9 137
Assurances	-21 629	+1 844	-19 785
Honoraires	-10 835	+2 084	-8 751
Moyens matériels mis à disposition	-89 396	+3 548	-85 848
Dotations aux amortissements	-5 961	-	-5 961
Charges de fonctionnement	**-132 705**	**+3 223**	**-129 482**
Personnel extérieur et mis à disposition	-319 710	-7 563	-327 273
Salaires & charges sociales	-44 094	+433	-43 661
Personnel	**-363 804**	**-7 130**	**-370 934**
Impôts, taxes & versements assimilés	-1 135	+199	-936
Autres charges et produits	-71	-790	-861
Dotations pour dépréciation des créances		-	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-21 597**	**-3 530**	**-18 067**
RESULTAT FINANCIER	25 815	-180	25 995
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**4 218**	**-3 710**	**7 928**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	-	-	-
RESULTAT NET	**4 218**	**-3 710**	**7 928**

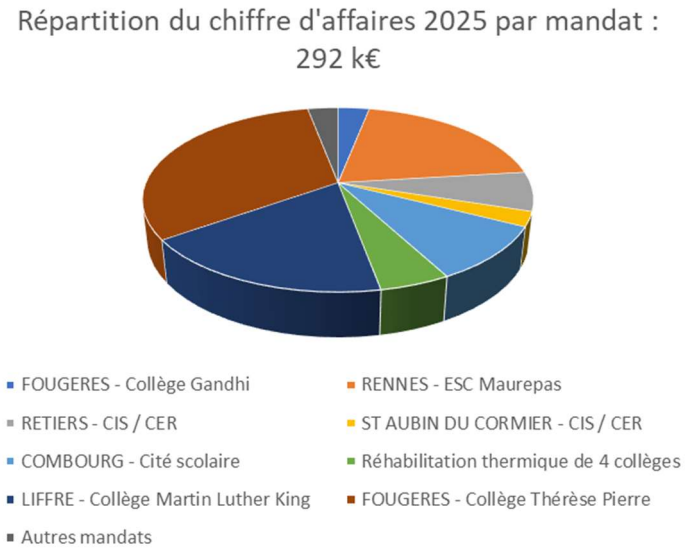
▶ Analyse détaillée des produits

Le **chiffre d'affaires global** de la société atteint **477 839 €** en 2025 soit un léger recul 1,3% par rapport à 2024. Depuis 2015, il a évolué de la manière suivante:

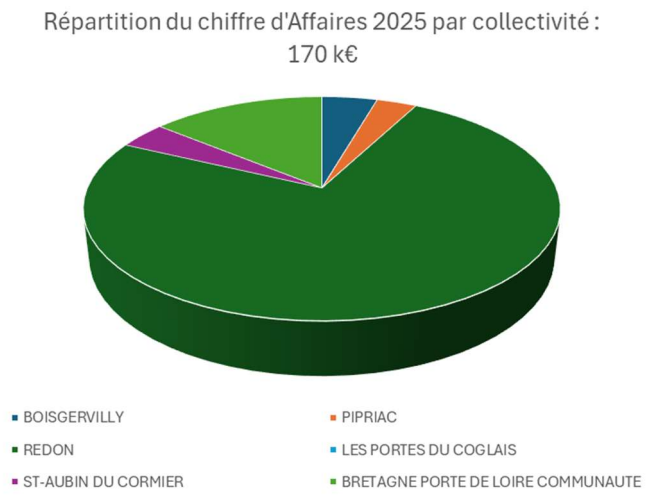


Suivi et gestion des mandats

En 2025, la gestion et le suivi des mandats de construction ou de réhabilitation, a généré **71 k€ de recettes en moins** qu'en 2024 **du fait de la suspension de nombreux projets par le mandant (CD35)** mais reste encore l'activité principale de la société,



Assistance à Maîtrise d'ouvrage



La SPL de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine met à disposition des collectivités ses compétences pour accompagner les communes dans la résolution de diverses problématiques liées à l'aménagement et/ou à l'immobilier. Au titre de ces prestations, la SPL a facturé **170 k€ en 2025**.contre **92 k€ en 2024**.

Assistance aux Communes de moins de 2 000 habitants

Au même titre que l'AMO, ce dispositif encadré permet aux communes de moins de 2 000 habitants de voir les prestations réalisées par la SPL financées intégralement par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine. Le montant facturé en 2025 s'établit à **16 k€**.

Analyse détaillée des charges

Charges de fonctionnement

Poste	Montant	Variation par rapport à 2024	Commentaire
Autres achats et charges externes	5 k€	-4 k€	Il s'agit essentiellement de fournitures, frais bancaires et de frais de publicité et communication.
Assurances	13 k€	-1 k€	Ce poste inclut notamment la quote-part annuelle de l'assurance CNR (Constructeur Non Réalisateur) souscrite pour les opérations en mandats et étalée sur 10 ans.
Honoraires	9 k€	+3k€	Il s'agit principalement des honoraires des experts-comptables et Commissaire aux comptes.
Moyens matériels mis à disposition	89 k€	+3k€	Le montant des charges de fonctionnement refacturées par Terre et Toit, en application de la convention de mise à disposition de moyens reste relativement stable par rapport à 2024.
Dotation aux amortissements	6	-	Il s'agit de la charge d'amortissement des travaux d'agencement des bureaux.
Personnel extérieur et mis à disposition	320 k€	-7 k€	Le montant refacturé par Terre & Toit dans le cadre de la convention de mise à disposition recule de 7k€ en 2025. En moyenne, les salariés de Terre et Toit ont consacré 32,8% de leurs temps aux opérations de la SPL.

TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 Mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000
b) Nombre d'actions émises	22 500	22 500	22 500	22 500	22 500
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
CHIFFRES D'AFFAIRES ET RESULTATS					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	477 839	484 147	436 346	420 053	497 794
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	10 179	13 889	-4 518	-22 927	-20 179
c) Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	10 179	13 889	-4 518	-22 927	19 546
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	4 218	7 928	-10 478	-28 851	16 322
f) Montants des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
g) Participation des salariés	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0,5	0,6	0	0	0,9
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0,2	0,4	0	0	0,7
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
a) Nombre de salariés en ETP	0	0	0	1	1
b) Montant de la masse salariale	31 773	31 773	25 764	40 239	39 594
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	12 321	11 888	8 885	15 125	15 037

1.2.2.Bilan

BILAN

ACTIF	2025	2024
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	36 758	42 719
Immobilisations financières	153	153
ACTIF IMMOBILISE	36 911	42 872
Stocks	0	0
Avances et acomptes versés	0	0
Créances clients & autres	908 602	1 085 275
VMP	0	0
Disponibilités	2 850 508	3 569 196
ACTIF CIRCULANT	3 759 110	4 654 471
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0
TOTAL	**3 796 021**	**4 697 342**

PASSIF	2025	2024
Capital Social	225 000	225 000
Réserves légales	4 240	4 240
Autres réserves et RàN	- 24 932	-32 860
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 218	7 928
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
CAPITAUX PROPRES	208 526	204 308
AUTRES FONDS PROPRES	0	0
PROV. RISQUES ET CHARGES	0	0
Dettes financières	0	988
Avances et acomptes reçus	0	0
Dettes d'exploitation	876 420	1 184 428
Dettes diverses	2 711 074	3 307 618
Produits constatés d'avance	0	0
DETTES	3 587 494	4 493 034
TOTAL	**3 796 021**	**4 697 342**

ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations corporelles correspondent à des travaux d'agencement des locaux du siège réalisés en 2022. Il n'y a pas eu de mouvement en 2025. Le personnel mis à disposition utilise les moyens de Terre et Toit.

ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant regroupe celui lié au fonctionnement propre de la SPL et celui lié aux mandats.

Les créances clients incluent notamment 510 k€ factures de prestations non réglées au 31/12/2025 et 150k€ de demandes d'avances adressées au titre des mandats et non réglées au 31/12/2025.

Les disponibilités (trésorerie disponible) s'élèvent à 2 850 k€ au 31/12/2025. Ce montant intègre 2 760 k€ de fonds de roulement destiné à faire face aux dépenses des mandats à venir sur les opérations en cours. Le montant de la trésorerie propre de la SPL CPIV se situe à 68 k€.

CAPITAL, SITUATION NETTE, CAPITAUX (OU FONDS) PROPRES

Le capital social n'a pas varié en 2025.

DETTES

La société n'a pas eu recours à l'emprunt. Les dettes sont toutes à court terme et se répartissent ainsi :

- les dettes fournisseurs : 471 k€ pour les opérations de mandats (dont 71 K€ de retenue de garantie) et 346 k€ relatifs à la structure.
- les dettes fiscales : 58 k€. Elles incluent 32 k€ de solde net de TVA.
- Le solde relatif aux opérations en mandat s'établit à 2.711 k€.

INFORMATIONS SUR LE SOLDE DES CREANCES CLIENTS ET DES DETTES FOURNISSEURS DE L'EXERCICE

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4) (en TTC)

	Article D.441 I.-1 : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						**Article D.441 I.-1 : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A - Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	30					18	30					7
Montant total des factures concernées	642 666	18 759	20 121	511	92 720	132 111	602 746	38 702	18 534	0	0	57 236
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	17,70%	0,52%	0,55%	0,01%	2,55%	3,64%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							105,12%	6,75%	3,23%	0,00%	0,00%	9,98%
B - Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						1						0
Montant total des factures exclues						-324						0
C - Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux : 30 jours fin de mois						Délais contractuels : Délais légaux : 30 jours fin de mois					

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT NET ANNUEL

Le conseil d'administration propose d'affecter le bénéfice net comptable de 4 218,24 € :

- **en report à nouveau pour 4 218,24 €**
- soit la totalité du bénéfice 2025 pour minorer le report à nouveau débiteur qui passerait ainsi de 27 402,05 € à **23 183,81 €**.

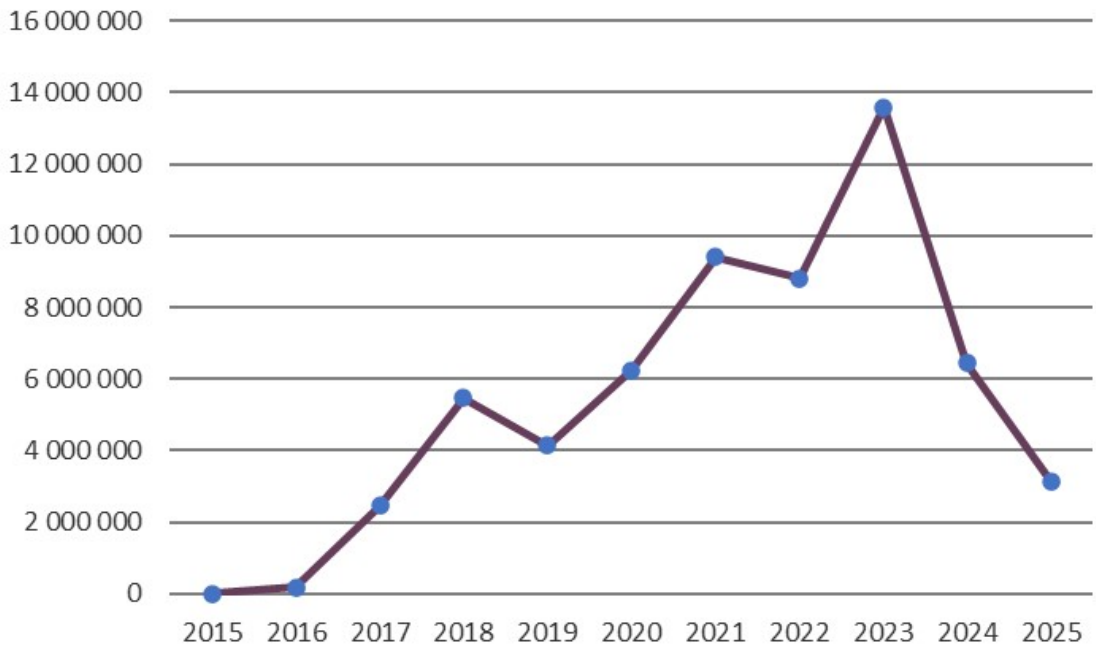
2. Activité opérationnelle de l'exercice écoulé

2.1. Mandats

Au **31/12/2025**, la SPL Construction Publique d'Ille-et-Vilaine suivait **21 opérations** dans de cadre de **mandat de construction ou de réhabilitation**, principalement pour le compte du Département d'Ille-et-Vilaine.

Le montant des **dépenses TTC** (hors rémunération de la SPL) facturées dans le cadre des mandats en portefeuille s'est élevé à **3 148 406 €** en **2025** contre **6 440 886 €** en **2024**. Pour faire face à ces dépenses et à celles à venir, **la SPL Construction Publique d'Ille-et-Vilaine a reçu en 2025 : 2 596 043,28 € d'avance des mandats**.

Évolution des dépenses d'opérations



La forte baisse des dépenses s'explique par la **suspension des derniers mandats** confiés par le **Département d'Ille-et-Vilaine** (réhabilitation de collèges). En effet, ce dernier connaît une **baisse** sensible de ses **ressources** du fait du contexte macro-économique et est donc contraint de suspendre, voire d'annuler certains projets de réhabilitations de collèges dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement.

Au 31/12/2025, l'avancement des mandats en portefeuille est le suivant :

MANDAT	Mandant	Stade	Enveloppe (TTC)	Avances versées	%	Dépenses payées	Avanct	Solde de trésorerie au 31/12
FOUGERES - Collège Gandhi	CD35	En GPA	3 598	3 598	100%	3 483	97%	115
RENNES - ESC Maurepas	CD35	En GPA	16 000	15 850	99%	15 405	97%	445
MAEN ROCH - ESCC	CD35	Clôturé	5 531	5 531	100%	5 531	100%	3
DOL DE BRETAGNE - CDAS	CD35	En clôture	2 380	2 400	101%	2 380	100%	20
RETIERS - CIS (40%)	CD35	En GPA	1 744	1 744	100%	1 687	97%	57
RETIERS - CER (60%)	CD35	En GPA	2 616	2 616	100%	2 531	97%	86
ST AUBIN DU CORMIER - CIS (50%)	CD35	En GPA	2 115	2 115	100%	2 068	98%	47
ST AUBIN DU CORMIER - CER (50%)	CD35	En GPA	2 115	2 115	100%	2 068	98%	47
MARPIRE Restauration Moulin de Corbière	CD35-ENS	En travaux	1 063	1 033	97%	891	86%	142
ST AUBIN DU CORMIER - Restructuration château	CD35-ENS	En travaux	3 228	2 543	79%	2 396	77%	146
BETTON - Collège François Truffault	CD35	En GPA	4 132	4 132	100%	4 013	97%	119
DINARD Digue	COMMUNE	En GPA	1 260	1 260	100%	1 212	96%	48
COMBOURG - Cité scolaire	CD35	Préliminaire	15 750	1 419	9%	1 111	7%	308
RENNES - Collège Clotilde VAUTIER	CD35	Préliminaire	9 177	552	6%	461	5%	90
DOL DE BRETAGNE - Collège Paul FEVAL	CD35	Préliminaire	8 000	612	8%	408	5%	204
SAINT-MALO - Collège Duguay TROUIN	CD35	Préliminaire	9 100	592	7%	469	5%	123
CHÂTEAUGIRON - Collège Victor SEGALEN	CD35	Préliminaire	6 715	374	6%	308	5%	66
LORMANDIERE Fours à chaux (Phase 2)	CD35-ENS	Préliminaire	5 250	163	3%	74	1%	89
LIFFRE - Collège Martin Luther King	CD35	Préliminaire	16 000	566	4%	96	1%	469
FOUGERES - Collège Thérèse Pierre	CD35	Préliminaire	12 923	138	1%	5	0%	133
L'HERMITAGE - Caissons à feu	CD35	Préliminaire	970	0	0%	0	0%	0

TOTAUX	129 667	49 353	38%	46 597	36%	2 757

Variation de la trésorerie des mandats en 2025 :

MANDAT	Trésorerie au 1er janvier 2025	Avances versées en 2025	Dépenses payées en 2025	Trésorerie au 31 décembre 2025
FOUGERES - Collège Gandhi	118	0	-3	115
RENNES - ESC Maurepas	553	0	-108	445
DOL DE BRETAGNE - CDAS	20	0	0	20
RETIERS - CIS (40%)	71	24	-39	57
RETIERS - CER (60%)	107	37	-58	86
ST AUBIN DU CORMIER - CIS (50%)	107	0	-60	47
ST AUBIN DU CORMIER - CER (50%)	107	0	-60	47
MARPIRE Restauration Moulin de Corbière	213	0	-72	142
ST AUBIN DU CORMIER - Restructuration château	807	0	-660	146
BETTON - Collège François Truffault	498	201	-579	119
DINARD Digue	60	200	-212	48
COMBOURG - Cité scolaire	312	402	-406	308
RENNES - Collège Clotilde VAUTIER	52	274	-236	90
DOL DE BRETAGNE - Collège Paul FEVAL	189	264	-249	204
SAINT-MALO - Collège Duguay TROUIN	69	330	-276	123
CHÂTEAUGIRON - Collège Victor SEGALEN	-47	216	-103	66
LORMANDIERE Fours à chaux (Phase 2)	128	0	-39	89
LIFFRE - Collège Martin Luther King	54	510	-94	469
FOUGERES - Collège Thérèse Pierre	-2	138	-3	133
TOTAUX	**3 416**	**2 596**	**-3 257**	**2 754**

Pour **gérer ces mandats**, la SPL a facturé en 2025 : **291 517 € HT**.

MANDAT	Mandant	Stade	Rémunération du mandat	Cumul facturé au 31/12/2025	%	Facturée en 2025 (dont révisions)
FOUGERES - Collège Gandhi	CD35	En GPA	150 715	145 251	96%	8 970
RENNES - ESC Maurepas	CD35	En GPA	521 469	496 219	95%	58 316
DOL DE BRETAGNE - CDAS	CD35	En clôture	86 881	86 881	100%	4 217
RETIERS - CIS (40%)	CD35	En GPA	63 602	60 272	95%	7 997
RETIERS - CER (60%)	CD35	En GPA	95 402	90 408	95%	11 996
ST AUBIN DU CORMIER - CIS (50%)	CD35	En GPA	61 416	58 872	96%	3 749
ST AUBIN DU CORMIER - CER (50%)	CD35	En GPA	61 416	58 872	96%	3 749
MARPIRE Restauration Moulin de Corbière	CD35-ENS	En travaux	30 940	29 393	95%	-
ST AUBIN DU CORMIER - Restructuration château	CD35-ENS	En travaux	148 500	142 240	96%	678
BETTON - Collège François Truffault	CD35	En GPA	129 167	122 917	95%	-
DINARD Digue	COMMUNE	En GPA	35 293	33 528	95%	-
COMBOURG - Cité scolaire	CD35	Préliminaire	469 420	203 728	43%	28 080
RENNES - Collège Clotilde VAUTIER	CD35	Préliminaire	225 273	89 704	40%	4 044
DOL DE BRETAGNE - Collège Paul FEVAL	CD35	Préliminaire	193 263	76 957	40%	3 456
SAINT-MALO - Collège Duguay TROUIN	CD35	Préliminaire	206 379	82 180	40%	3 708
CHÂTEAUGIRON - Collège Victor SEGALEN	CD35	Préliminaire	176 639	70 338	40%	3 177
LORMANDIERE Fours à chaux (Phase 2)	CD35-ENS	Préliminaire	273 000	81 900	30%	44
LIFFRE - Collège Martin Luther King	CD35	Préliminaire	560 000	118 667	21%	52 889
FOUGERES - Collège Thérèse Pierre	CD35	Préliminaire	499 689	117 654	24%	92 670
L'HERMITAGE - Caissons à feu	CD35	Préliminaire	66 667	7 111	11%	3 778

TOTAUX	4 055 131	2 173 093	54%	291 517

2.1 Mandats

L'activité de l'exercice 2025 est la suivante : quatre nouveaux mandats de travaux ont été signés

1. **L'espace social et culturel commun de Rennes Maurepas :**
   Livraison en février 2024. En GPA.

2. **La réhabilitation du collège Gandhi à Fougères :**
   Un chantier très compliqué en espace occupé et sources d'aléas multiples.
   GPA prolongée jusqu'à la résolution du désordre sur le bardage. En expertise

3. **La rénovation du self du Collège de BETTON :**
   Les travaux ont commencé début 2023. Livraison en octobre 2024- en GPA

4. **La construction du CIS/CER/ENS de RETIERS**
   Les travaux ont commencé début 2023 – Livraison en février 2024 – en GPA

5. **La construction du CIS/CER de St Aubin du Cormier.**
   Les travaux ont commencé début 2023 – Livraison en mars 2024 – en GPA

6. **Verrière sur les commerces (confiserie, snack) de la digue de la plage à Dinard.**
   Livrée en juin 2022 et sous GPA. Des difficultés liées à l'étanchéité à l'eau non réglées et une entreprise de couverture ayant déposé le bilan. Des travaux de reprise en 2024 – livraison en avril 2025.

7. **Réhabilitation et valorisation du site des Fours à Chaux de Lormandière à Chartres de Bretagne - Phase 2**
   En cours d'études MOE

8. **La réhabilitation du Moulin de Corbière à Marpiré ;**
   Livraison prévisionnelle en mai 2025.Fin des travaux en avril 2025 – livraison en juillet 2025 - en GPA.

9. **La restauration du site du château de St-Aubin du Cormier.**
   Démarrage des travaux début 2023 – livraison prévisionnelle en novembre 2026.

10. **Les opérations de rénovation thermique dans 4 collèges**
    En cours d'études, APD validé fin 2024 – Phase PRO lancée en 2025
    - le Collège Victor Segalen de Chateaugiron **– opération abandonnée**
    - le Collège Paul Féval de Dol-de-Bretagne **- opération abandonnée**
    - le Collège Clotilde Vautier de Rennes -
    - le Collège Duguay-Trouin de St Malo.

11. **L'extension – Rénovation de la cité scolaire de Combourg.**
    Dossier de maîtrise d'œuvre validé début 2023 –
    Etudes en cours - APD validé fin 2024
    Phase PRO sera lancée en 2025 - **opération abandonnée**.

12. **L'extension et restructuration du collège Martin Luther King à Liffré**
    En 2024 : jury - phase candidature
    En 2025 jury : phase offre – En cours d'études

13. **L'extension et restructuration du collège Thérèse Pierre à Fougères**
    Convention signée en décembre 2024
    En 2025 : lancement du concours - phase candidature - **opération abandonnée**

14 . <u>Le renouvellement des caissons à feu à l'Hermitage</u>

Convention signée en décembre 2024-
Redémarrage préparation consultation Moe en décembre 2025.
Etudes lancées début 2026

2.2. Etudes – Assistance aux Communes de moins de 2 000 habitants

CLIENT	Objet	Stade	TOTAL CONVENTION	Avancement	Facturé HT en 2025
TRESBOEUF	APC 2024 Etude de faisabilité Aménagt	En cours	7 560,00	67%	-
ST GEORGES DE REINTEMBAULT	APC 2024 - Dynamisation Centre Bourg	Terminée	7 560,00	100%	2 520,00
MONTHAULT	APC 2024 - Rénovation Centre Bourg	Résilié	7 560,00	83%	2 310,00
LANDUJAN	APC 2024 - Construction Restaurant communal	Terminée	7 560,00	100%	7 560,00
BRIE	APC 2025 - Commercialisation lot. Le Lomet	Terminée	950,00	100%	950,00
TRESBOEUF	APC 2023 Salle de sport	Terminée	7 560,00	100%	2 520,00
TOTAUX			**38 750,00**	**90%**	**15 860,00**

2.3 Etudes – AMO EN COURS

Signature de conventions **d'AMO**

Avec la ville de REDON :

- En mars 2025, **Ecole Charlie Chaplin** : Définition du programme technique en vue de la réhabilitation de l'école Charlie Chaplin pour 25 k€ - mission terminée fin 2025.

- En mars 2025, **La Ruche ASLH :** Etude de faisabilité, la définition du programme et la consultation d'un maître d'œuvre du projet pour 40 k€ – étude en cours en 2025.

- Le 24/11/2024, **AMO Friche Garnier :** Curage rouge, fin prévisionnelle en juillet 2026
  Montant : 146 662.50€HT
  Objet :
  1- Sécurisation, OPCU, accompagnent évaluation environnementale et pilotage de la Maîtrise d'œuvre de démolition.
  2- Conduite des opérations d'aménagement, de démolition et de constructions pour une année.

  Avancement de la mission
  - Suivi étude environnementale : phase état initial
  - Accompagnement opérationnel sur phase CURAGE ROUGE préalable : DCe et consultation fin 2024/ travaux 1er semestre 2025
  - Réalisation de différents scénarios de démolition avec MOE et validation ABF : juillet 2025 à Novembre 2025
  - Phase PRO/DCe en décembre 2025
  - Consultation des entreprises et analyses des offres en cours pour attribution en CAO prévue le 02/03/2026

Commune de ARGENTRE DU PLESSIS - Convention signée le 28/06/2024

Montant : 26 087.50€HT

Durée : 24 mois

Objet : dans le cadre de sa mission, la SPL CPIV est chargée de :

1- La désignation des équipes en charge des études urbaines et environnementales :
   - Assistance et analyse de la consultation de l'équipe en charge des études urbaines,
   - Assistance et analyse de la consultation de l'équipe en charge des études environnementales
2- La conduite des études du projet urbain
3- La conduite dans la mise en œuvre de la procédure
   - Suivi administratif et règlementaire de la procédure ZAC,
   - Production du dossier de création
   - Suivi administratif et règlementaire de la procédure de modification du PLU
4- L'assistance durant la phase de concertation publique
5- L'assistance dans la gestion des marchés d'études
6- Le pilotage et la coordination
   - Organisation et animation de coPil
   - Organisation et animation

Avancement de la mission :

- BET Etudes environnementales désignée en Janvier 2026
- Avenant MOE pour reprise des études urbaines passé fin 2025
- Suivi phase Esquisse en cours (3 COTEC en novembre 2025, décembre 2025 et février 2026).

Commune de BOIGERVILLY - Convention AMO signée 12/08/2019 - Avenant 1 signé 13/03/2021

Durée prévisionnelle : 10 ans

Objet :

en mission ferme :

1- De fixer les conditions du bon déroulement des études opérationnelles ;
2- Plus généralement d'assurer une mission de coordination de l'ensemble des études confiées à des tiers et d'information permanente du maître d'ouvrage sur l'état d'avancement desdites études ;
3- D'assister le maître d'ouvrage dans les procédures de consultation de tiers jusqu'à la contractualisation avec le maître d'ouvrage ;
4- D'accompagner le maître d'ouvrage dans ses négociations foncières en vue d'assurer la maîtrise du foncier nécessaire à l'aménagement du projet ;
5- D'assister le maître d'ouvrage dans le suivi des chantiers d'aménagement jusqu'à la réception des travaux ;
6- D'assister le maître d'ouvrage le processus de commercialisation des terrains viabilisés en direction des particuliers en préparant les pièces contractuelles ;
7- D'accompagner le maître d'ouvrage dans la rédaction et le montage des pièces nécessaires aux dossiers d'enquête publique (DUP et enquête parcellaire) ;
8- D'accompagner le maître d'ouvrage dans la phase administrative de ces deux procédures de DUP et enquête parcellaire ;

en mission optionnelle :

1- D'assister le maître d'ouvrage dans le processus de commercialisation des terrains viabilisés en direction des particuliers en rédigeant les pièces contractuelles ;
2- D'accompagner le maître d'ouvrage dans la gestion financière de l'opération au travers du bilan financier prévisionnel et sa mise à jour annuelle ;
3- D'assister le maître d'ouvrage dans le suivi de l'exécution des marchés sur le plan administratif et financier ;

Avancement :

- Tranche 1 terminée, travaux réceptionnés
- Tranche 2 en cours de viabilisation (travaux provisoires)
- Plans de ventes en cours d'élaboration par le géomètre

Commune de BOIGERVILLY - Convention AMO sur Ilot de la Mairie

Objet : étude de renouvellement urbain sur le site de l'ancienne école et de la mairie.

Montant : 20 702,50€HT

Avancement :

- Phase diagnostic réalisée (COPIL le 30/06/2025)
- Phase scénario mise en standby à la demande du maire qui souhaite que ce soit l'équipe municipale post Elections qui reprenne le suivi de l'étude.
- Mise à l'arrêt de la mission dans l'attente de la nouvelle équipe municipale en 2026

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE : signature en octobre 2024

Objet : mission de programmation et le choix d'une maîtrise d'œuvre pour la réalisation du bâtiment intercommunal multi-services construit à Bain de Bretagne.

- Concours de Moe en 2025 : jury de candidature en octobre 2025
- Lancement de la phase offres : jury offres le 23 février 2026.

CLIENT	Objet	Stade	TOTAL CONVENTION	Avancement	Facturé HT en 2025
BOISGERVILLY	Suivi de la ZAC Brocéliande	En cours	77 445,00	55%	-
PIPRIAC	Montage préopérationnel d'un lotissement	En cours	15 175,00	60%	5 550,26
REDON	Suivi opérationnel fin de la tranche 1 ZAC Châtel	En cours	35 250,00	80%	4 693,88
REDON	Préparation tranche 2 ZAC Châtel Haut Patis	En cours	17 800,00	72%	2 941,88
LES PORTES DU COGLAIS	Montage et suivie du lotissement La Pommeray à	En cours	39 700,00	2%	-
LES PORTES DU COGLAIS	Projet augmentation capacité de traitement des	En cours	11 050,00	0%	-
LES PORTES DU COGLAIS	Projet augmentation capacité de traitement des	En cours	17 550,00	37%	-
LES PORTES DU COGLAIS	Rénovation centre bourg	En cours	19 500,00	13%	-
REDON	Friche garnier	En cours	288 255,50	46%	83 564,07
ST-AUBIN DU CORMIER	Montage opérationnel lot. Communal	En cours	13 050,00	75%	6 652,23
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE	Prog. et choix MOE réalisation immeuble à vocation	En cours	26 050,00	92%	23 950,00
BOISGERVILLY	Renouvellement urbain - Ancienne école	En cours	20 702,50	37%	7 637,50
REDON	Déf. Prog.tech. Réhab. Ecole Charlie CHAPLIN	Terminée	25 106,13	100%	25 147,73
REDON	Déf. Prog. et consultation choix MOE - La Ruche ASLH	En cours	40 139,88	0%	10 324,26
TOTAUX			**646 774,01**	**47%**	**170 461,81**

3. AUTRES INFORMATIONS

- **Changements intervenus dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation**
  NEANT

- **Evènements importants survenus entre la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi**
  NEANT
- **Activité de la société en matière de recherche et développement**
  NEANT

- **Montant global des charges non déductibles**
  Dans le cadre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, il n'a été rapporté aux bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés aucun frais non admis en déduction.

- **Montant des dividendes mis en distribution au cours des exercices précédents**
  Année n-1 (2024) : 0 €
  Année n-2 (2023) : 0 €
  Année n-3 (2022) : 0 €
  Année n-4 (2021) : 0 €
  Année n-5 (2020) : 0 €

- **Abattement 40 % (personnes physiques) :**
  San objet

4. Conventions réglementées

Nouvelles conventions

Il n'y a pas eu de nouvelle convention réglementée en 2025

Conventions renouvelées

5. Conventions courantes

Les conventions courantes sont les suivantes :

CONVENTIONS COURANTES

Convention	Période	Prestataire *(Fournisseur)*	Utilisateur *(Client)*	Montant HT facturé en 2025
Mise à disposition du personnel	2025-2026	TERRE ET TOIT	SPL CPIV	319 710 €
Répartition des coûts de fonctionnement	2025-2026	TERRE ET TOIT	SPL CPIV	89 396 €

SECONDE PARTIE

RAPPORT SUR
LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Gouvernance

Par délibération en date du 30 mars 2017, le conseil d'administration a opté pour la séparation des fonctions de président et de directeur général.

2. Dirigeants, administrateurs, commissaires aux comptes, censeurs

Monsieur Christophe MARTINS a été désigné président du conseil d'administration, par délibération du conseil d'administration du 28 septembre 2020, pour la durée de son mandat d'administrateur. Monsieur MARTINS ne perçoit pas d'indemnité au titre de sa fonction de Président.

Madame Anne-Françoise COURTEILLE a été désignée vice-présidente pour la durée de son mandat électif. Madame COURTEILLE ne perçoit pas d'indemnité au titre de sa fonction de vice-présidente. Elle peut en l'absence du Président présider la séance du conseil ou de l'Assemblée Générale.

Le directeur général, **Monsieur Jean-François BROUTELE** a été désigné par délibération du conseil d'administration du 10 juillet 2023 et exercice ses fonctions depuis le 1er septembre 2023.
En tant que directeur général, et au titre de ce mandat social exclusivement, Monsieur BROUTELE perçoit une rémunération fixée à 2 647,75 € brut mensuel.

2.1. Limitation de pouvoirs

Monsieur BROUTELE dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous les réserves suivantes :

- Il doit se conformer aux dispositions du règlement d'achat mis en place par le conseil au titre de statut de pouvoir adjudicateur de la société ;
- Il doit recourir à l'autorisation du conseil d'administration pour toutes acquisitions et toutes aliénations de biens mobiliers et immobiliers au-delà d'un montant de 1 200 000 € H.T.
- Il doit recourir à l'autorisation du conseil d'administration pour consentir, accepter, céder, résilier tous baux et locations au-delà d'un montant de 300 000 € HT.
- Il doit recourir à l'autorisation du conseil d'administration pour souscrire des emprunts pour le fonctionnement propre de la société.
- Il doit recourir à l'autorisation du conseil d'administration pour céder ou aliéner le patrimoine propre de la société.

2.2. Mandats des administrateurs, commissaires aux comptes et censeurs

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des administrateurs et commissaires aux comptes, censeurs.

Noms des administrateurs	Actionnaire	Durée mandat		
		Statuts	AG	CA
Christophe MARTINS	**Conseil Départemental**	**6 ans**		28/09/2021
Anne-Françoise COURTEILLE	**Conseil Départemental**	**6 ans**		28/09/2021
Anne MAINGUET-GRALL	**Conseil Départemental**	**6 ans**		28/09/2021
Benoit SOHIER	**Conseil Départemental**	**6 ans**		28/09/2021
Nicolas PERRIN	**Conseil Départemental**	**6 ans**		28/09/2021
Jean-Paul GUIDONI	**Conseil Départemental**	**6 ans**		28/09/2021
Frédéric MARTIN	**Conseil Départemental**	**6 ans**		26/04/2022
Bernard DELAUNAY	**Conseil Départemental**	**6 ans**		28/09/2021
Arnaud SALMON	**Conseil Départemental**	**6 ans**		28/09/2021
Jean-François BOHANNE	**Conseil Départemental**	**6 ans**		28/09/2021
Vincent MINIER	**Président de l'Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales CC Porte de Loire Communauté**	**6 ans**	07/11/2022	10/10/2022
Lionel REMANDE	**Siègeant au titre de représentant de l'Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales - Commune de Redon**	**6 ans**	07/11/2022	10/10/2022
Franck PICHOT	**Siègeant au titre de représentant de l'Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales - Commune de Pipriac**	**6 ans**	07/11/2022	10/10/2022

Noms des commissaires aux comptes	Durée mandat	
	Statuts	AGO
Titulaire : Cabinet FIDAUDIT représenté par M. François BEYOT	6 ans	18/05/2021 Jusqu'à l'arrêté des comptes 2026 inclus
Suppléant : Cabinet GRANT THORNTON représenté par M. Stéphane BOUGREAU	6 ans	18/05/2021 Jusqu'à l'arrêté des comptes 2026 inclus

Noms des censeurs	Durée mandat	Date AGO
Bernard PIEDVACHE Commune de Boisgervilly	**6 ans**	**07/11/2022**
RAVAILLAULT Guy Commune de Pleurtuit	**6 ans**	**07/11/2022**

2.3. Autres mandats

Le tableau récapitule les différents mandats ou fonctions exercées par les différents mandataires sociaux.

Nom du mandataire	Qualité ou fonctions	Nom de la société et adresse	Activité salariée et nom de l'employeur
Jean-François BROUTELE	Directeur Général	- Directeur Général de Terre et Toit	
Christophe MARTINS	Président du Conseil d'administration	- Administrateur de Terre et Toit - Administrateur de la SEM Energ'IV - Administrateur de la SEM Breizh	- Néant
Frédéric MARTIN	Administrateur	- Administrateur et Vice-Président au CA de Terre et Toit	- Néant
Nicolas PERRIN	Administrateur	- Administrateur de Terre et Toit - Président de la SAS DURABL	- Salarié chez Yves ROCHER
Jean-Paul GUIDONI	Administrateur	- Administrateur de Terre et Toit	- Néant
Arnaud SALMON	Administrateur	- Administrateur de : ▪ Terre et Toit, ▪ la Rance (groupement action logement), ▪ la fédération du bâtiment pays de Dinard, - Gérant sté Arnaud Salmon carrelage	- Néant
Benoît SOHIER	Administrateur	- Membre du bureau de Mégalis	- Enseignant – Education Nationale
Bernard DELAUNAY	Administrateur	- Administrateur de Terre et Toit	- Néant
Jean-François BOHANNE	Administrateur	- Administrateur de Terre et Toit	- Agent territorial - SMICTOM Centre-Ouest
Vincent MINIER	Administrateur	- Gérant Société AurHom	- Néant
Franck PICHOT	Administrateur	- Directeur de l'Armada Productions - Président du Réseau SPEF - Président d'ILOZ à Pipriac - Gérant de la SCI FLGP. - Président de l'EHPAD de Pipriac	- Néant

3. Mandats sociaux et conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Sans objet.

4. Tableaux des délégations

Sans objet.

PROPOSITION DE RÉSOLUTIONS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

RÉSOLUTIONS QUI SERONT PRESENTEES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution : Approbation des Comptes de l'Exercice 2025 – Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale, après que le rapport de gestion du Conseil d'Administration lui a été présenté, et connaissance prise du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se traduisant par un **bénéfice net comptable de 4 218,24 €**.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2025.
Cette résolution est adoptée/rejetée à +++ (l'unanimité ou : par ++ contre ++ voix).

Deuxième résolution : Affectation du Résultat

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2025 faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de **4 218,24 euros :**

- **en report à nouveau débiteur à hauteur de 4 218,24 € ;**

Cette résolution est adoptée/rejetée à +++ (l'unanimité ou : par ++ contre ++ voix).

Troisième résolution : Approbation des Conventions Règlementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions courantes, prend acte qu'il n'y a pas de conventions règlementées.

Cette résolution est adoptée/rejetée à +++ (l'unanimité ou : par ++ contre ++ voix).

Quatrième résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicités légales nécessaires. Elle donne pouvoir au Président du Conseil d'Administration pour communiquer le présent procès-verbal au Préfet d'Ille et Vilaine dans le mois suivant son adoption.

Cette résolution est adoptée/rejetée à +++ (l'unanimité ou : par ++ contre ++ voix).

RÉSOLUTIONS QUI SERONT PRESENTEES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Cinquième résolution : Nouvelle collectivité Actionnaire : commune de Médréac

La commune de **Médréac** a émis le souhait d'entrer au capital de la SPL. Le Conseil d'Administration en date du 06 mars 2026 a agréé la cession entre le Département et la commune de **Médréac**, de 250 actions au prix de 10 euros par action, soit la somme de 2.500 euros. La commune de **Médréac** devient actionnaire de la SPL Construction Publique d'Ille et Vilaine.

Cette résolution est adoptée/rejetée à +++ (l'unanimité ou : par ++ contre ++ voix).

Sixième résolution : Mandataire de la Commune de Médréac

Le 04 novembre 2025, la commune de Médréac a désigné Madame Delphine ROUAULT, Adjointe au Maire, comme représentant de la collectivité au sein des instances de la SPL.

Cette résolution est adoptée/rejetée à +++ (l'unanimité ou : par ++ contre ++ voix).

Septième résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicités légales nécessaires. Elle donne pouvoir au Président du Conseil d'Administration pour communiquer le présent procès-verbal au Préfet d'Ille et Vilaine dans le mois suivant son adoption.

Cette résolution est adoptée/rejetée à +++ (l'unanimité ou : par ++ contre ++ voix).

SPL CONSTRUCTION PUBLIQUE D'ILLE ET VILAINE

7 avenue de Tizé
CS 53604
35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX

ETATS FINANCIERS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

SYNA Nantes, siège social
10 rue Jack London, 44400 Rezé

SYNA Angers
17 bis rue Montesquieu, 49100 Angers

+33 (0)2 49 62 68 00 contact@syna-conseils.fr

www.syna-conseils.fr

SYNA | SAS au capital de 1 139 700€ | 901 829 226 RCS Nantes | TVA intracommunautaire FR 65 901829226 | Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-comptables de la Région des Pays de Loire | Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes Ouest Atlantique.

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Attestation de présentation des comptes	*1*
COMPTES ANNUELS	*2*
Bilan actif	*3*
Bilan passif	*4*
Compte de Résultat 1/2	*5*
Compte de Résultat 2/2	*6*
Règles et méthodes comptables	*7*
Immobilisations	*9*
Amortissements	*10*
Créances et dettes	*11*
Produits à recevoir	*12*
Charges à payer	*13*
Charges constatées d'avance	*14*
Capital social	*15*
DETAIL DES COMPTES	*16*
Détail de l'Actif	*17*
Détail du Passif	*18*
Détail du Compte de Résultat	*19*
GESTION	*21*
Soldes Intermédiaires de Gestion	*22*

Attestation de présentation des comptes

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entité :

SPL CONSTRUCTION PUBLIQUE D'ILLE ET VILAINE
Pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	**3 796 021 euros**
Chiffre d'affaires :	**477 839 euros**
Résultat net comptable :	**4 218 euros**

Fait à REZE, le 25/02/2026

Pour SYNA

Sébastien FRANCHI
Expert Comptable Associé

Sébastien FRANCHI
Signature numérique de Sébastien FRANCHI
Date : 2026.02.25 14:12:22 +01'00'

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
	Règlement ANC 2022-06	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	60 673	23 915	36 758	42 719
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	153		153	153
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	**60 825**	**23 915**	**36 910**	**42 871**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	699 863		699 863	936 826
	Autres créances	142 627		142 627	79 276
	Charges constatées d'avance	66 112		66 112	69 173
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	2 850 508		2 850 508	3 569 196
	Total de l'actif circulant (IV)	**3 759 110**		**3 759 110**	**4 654 471**
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**3 819 935**	**23 915**	**3 796 021**	**4 697 342**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	225 000	225 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 240	4 240
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 470	2 470
	Report à nouveau	(27 402)	(35 330)
	Résultat de l'exercice	4 218	7 928
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**208 526**	**204 308**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		988
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	818 644	1 126 891
	Dettes fiscales et sociales	57 776	57 537
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 711 074	3 307 618
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**3 587 494**	**4 493 035**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**3 796 021**	**4 697 342**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	**4 218,24**	**7 928,17**
(1)	**Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)**	**3 587 494**	**4 493 035**
(2)	**Dont emprunts participatifs**		

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		France	Exportation	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	477 839		477 839	484 147
		477 839		**477 839**	**484 147**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			46	
	Total des produits d'exploitation			**477 884**	**484 147**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes (1)			448 174	450 794
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 135	936
	Salaires			31 773	31 773
	Cotisations sociales			12 321	11 888
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 961	5 961
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			116	861
	Total des charges d'exploitation			**499 481**	**502 213**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(21 597)**	**(18 067)**

(1) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(21 597)**	**(18 067)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	25 815	25 995
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers	**25 815**	**25 995**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	**25 815**	**25 995**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**4 218**	**7 928**
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	Total des produits	**503 699**	**510 142**
	Total des charges	**499 481**	**502 213**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**4 218**	**7 928**

(2) dont produits concernant les entitées liées

(3) dont intérêts concernant les entitées liées

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers joints sont établis conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 12 Juillet 1984, complété :
- Par l'avis 99/05 du 18 mars 1999 pour les conventions publiques d'aménagement
- Par l'avis 93/09 du 8 décembre 1993 pour les autres opérations.

L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la FNEPL (guide comptable professionnel des EPL activités immobilières et actions, et opérations d'aménagement) a également été respecté.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

Changement de méthode

A compter du 1er janvier 2025, les comptes annuels sont établis conformément au règlement de l'ANC 2022-06 relatif au plan comptable général (PCG).

L'application de ce règlement n'a entrainé aucune modification significative de présentation ou de terminologie des états financiers par rapport à l'exercice précédent et n'a eu aucun impact sur le résultat, la situation financière ou les capitaux propres de l'entité.

Immobilisations corporelles

Modes et méthodes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Méthodes de calcul des amortissements

Le mode d'amortissement linéaire est considéré comme le plus proche, dans les conditions techniques actuelles, de l'amortissement économique réel.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les principales durées sont les suivantes :

. Agencement des locaux	10 ans
. Mobilier, matériel de bureau informatique	3 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, celui-ci s'entendant par le montant des sommes versées.

Créances - Dettes

Les créances et dettes figurent au bilan pour les montants de liquidité qui seront reçus ou versés lors de leur règlement.

Une provision pour dépréciation des créances est calculée sur la base de l'analyse du caractère recouvrable des créances effectuée à la date d'arrêté des comptes.

Règles et méthodes comptables

Assurance Constructeur Non Réalisateur (CNR)

Les primes d'assurance CNR, souscrites dans le cadre des mandats de réalisation, sont étalées sur 10 ans (durée de couverture du risque) à compter de la date d'achèvement du bien. Le montant supporté en 2025 par la société s'élève à 8.512 euros.
Au 31 décembre 2025, le montant porté en charges comptabilisées d'avance s'élève à 66.026 euros.

Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 3.727 euros HT.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	59 608					59 608
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 065					1 065
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**60 673**					**60 673**
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	153					153
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**153**					**153**
	TOTAL	**60 825**					**60 825**

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	16 889	5 961		22 850
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	1 065			1 065
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**17 954**	**5 961**		**23 915**
	TOTAL	**17 954**	**5 961**		**23 915**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement n des amortisse-ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et a	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et a	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	699 863	699 863	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	87 902	87 902	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	54 725	54 725	
	Charges constatées d'avance	66 112	66 112	
	TOTAL DES CREANCES	**908 602**	**908 602**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	818 644	818 644		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 329	2 329		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	55 185	55 185		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	262	262		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	2 711 074	2 711 074		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**3 587 494**	**3 587 494**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	12 389		12 389	
Autres créances	11 207	6 965	4 241	*60,89*
TOTAL	**23 596**	**6 965**	**16 630**	**238,7**

Charges à payer

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		988	(988)	*-100,00*
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 126	7 692	(1 566)	*-20,36*
Dettes fiscales et sociales	46	80	(34)	*-42,56*
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	**6 172**	**8 761**	**(2 589)**	**-29,55**

Charges constatées d'avance

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Exploitation	66 112	69 173	(3 061)	*-4,42*
Financières				
Exceptionnelles				
TOTAL	**66 112**	**69 173**	**(3 061)**	**-4,42**

Capital social

Etat exprimé en euros	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	22 500,00	10,0000	225 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**22 500,00**	**10,0000**	**225 000,00**

DÉTAIL DES COMPTES

Détail de l'Actif

	01/01/2025 31/12/2025 12 mois	01/01/2024 31/12/2024 12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé				
TOTAL II – Frais d'établissement NET				
TOTAL III - Actif Immobilisé NET	**36 910**	**42 871**	**(5 961)**	**-13,9**
Autres immobilisations corporelles	**36 758**	**42 719**	**(5 961)**	**-13,95**
INSTALLATIONS GENERALES	59 608	59 608		
MATERIEL DE BUREAU & INFORMATI	1 065	1 065		
AMORT. INSTALLATIONS GENERALES	(22 850)	(16 889)	(5 961)	*-35,29*
AMORT. MATERIEL DE BUREAU & IN	(1 065)	(1 065)		
Autres titres immobilisés	**153**	**153**		
TITRES IMMOBILISES	153	153		
TOTAL IV - Actif Circulant NET	**3 759 110**	**4 654 471**	**(895 361)**	**-19,2**
Créances clients et comptes rattachés	**699 863**	**936 826**	**(236 964)**	**-25,29**
CLIENTS	687 473	936 826	(249 353)	*-26,62*
CLIENTS - FACT A ETABLIR	12 389		12 389	
Autres créances	**142 627**	**79 276**	**63 351**	**79,91**
FOURNISSEURS DEBITEURS	324		324	
FOURNISS. RRR A RECEVOIR	1 520	1 520		
TVA DEDUCTIBLE SUR ABS		51	(51)	*-100,00*
CREDIT TVA A REPORTER	30 039	8 823	21 217	*240,47*
TVA NON ENCORE DEDUCTIBLE SUR	56 841	65 779	(8 938)	*-13,59*
TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	1 021	1 282	(261)	*-20,36*
MANDATS ACTIFS	52 882		52 882	
AUTRES COMPTES DEBITEURS/CREDI		1 822	(1 822)	*-100,00*
Charges constatées d'avance	**66 112**	**69 173**	**(3 061)**	**-4,42**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	66 112	69 173	(3 061)	*-4,42*
Disponibilités	**2 850 508**	**3 569 196**	**(718 687)**	**-20,14**
BPGO SPL COMPTE REMUNERE	2 770 103	3 400 533	(630 429)	*-18,54*
SPL BPO	2 337	138 424	(136 087)	*-98,31*
CREDIT COOP. SPL MANDATS	68 381	24 793	43 588	*175,81*
INTERETS COURUS A RECEVOIR	9 687	5 446	4 241	*77,88*
TOTAL DU BILAN ACTIF	**3 796 021**	**4 697 342**	**(901 322)**	**-19,1**

Détail du Passif

	01/01/2025 31/12/2025 12 mois	01/01/2024 31/12/2024 12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	**208 526**	**204 308**	**4 218**	**2,06**
Capital Social ou individuel	**225 000**	**225 000**		
CAPITAL SOUSCRIT COLLECTIVITES	225 000	225 000		
Réserve légale	**4 240**	**4 240**		
RESERVE LEGALE	4 240	4 240		
Autres réserves	**2 470**	**2 470**		
AUTRES RESERVES	2 470	2 470		
Report à nouveau	**(27 402)**	**(35 330)**	**7 928**	**22,44**
REPORT A NOUVEAU (DEBITEUR)	(27 402)	(35 330)	7 928	*22,44*
Résultat de l'exercice	**4 218**	**7 928**	**(3 710)**	**-46,79**
TOTAL II - Autres fonds propres				
TOTAL III - Total des Provisions				
TOTAL IV - Total des dettes	**3 587 494**	**4 493 035**	**(905 540)**	**-20,1**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**988**	**(988)**	**100,0**
INTERETS COURUS A PAYER		988	(988)	*-100,00*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**818 644**	**1 126 891**	**(308 247)**	**-27,35**
FOURNISSEURS STRUCTURE	341 046	394 752	(53 706)	*-13,60*
FOURNISSEURS ABS OPERATIONS	435 813	591 867	(156 054)	*-26,37*
FOURNISSEURS RETENUE DE GARANT	35 659	132 580	(96 921)	*-73,10*
FOURNISSEURS FACT. NON PARVENU	6 126	7 692	(1 566)	*-20,36*
Dettes fiscales et sociales	**57 776**	**57 537**	**239**	**0,42**
SECURITE SOCIALE	1 321	1 272	48	*3,78*
UGRR (RET.NON CADRES)	829	801	28	*3,54*
IPSEC PREVOYANCE	133	129	5	*3,54*
ORGANISMES - AUTRES CHARGES A	46	80	(34)	*-42,56*
PRELEVEMENT A LA SOURCE	262	240	22	*9,09*
TVA COLLECTEE NON ENCORE EXIGI		55 015	(55 015)	*-100,00*
TVA COLLECTEE NON ENCORE EXIGI	53 120		53 120	
TVA SUR FACTURES A ETABLIR	2 065		2 065	
Autres dettes	**2 711 074**	**3 307 618**	**(596 544)**	**-18,04**
CLIENTS	27 492		27 492	
AUTRES COMPTES DEBITEURS/CREDI	925		925	
COLLECTIVITES	192 806		192 806	
MANDATS PASSIFS	2 489 852	3 307 618	(817 766)	*-24,72*
TOTAL DU BILAN PASSIF	**3 796 021**	**4 697 342**	**(901 322)**	**-19,1**

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025 12 mois	01/01/2024 31/12/2024 12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	**477 884**	**484 147**	**(6 263)**	**-1,29**
Ventes de marchandises				
Production vendue Biens				
Production vendue Services + Travaux	**477 839**	**484 147**	**(6 308)**	**-1,30**
Production vendue Services FRANCE	**477 839**	**484 147**	**(6 308)**	*-1,30*
VENTE ETUDES		92 240	(92 240)	*-100,00*
HONOR. S/ AMO	170 462		170 462	
REMUNERATIONS MANDAT	291 517	362 716	(71 200)	*-19,63*
REMUNERATION APC	15 860	29 190	(13 330)	*-45,67*
Montant net du chiffre d'affaires	**477 839**	**484 147**	**(6 308)**	**-1,30**
Autres produits d'exploitation	**46**		**46**	*N/S*
PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	46		46	*N/S*
Total des charges d'exploitation	**499 481**	**502 213**	**(2 733)**	**-0,54**
Autres achats et charges externes	**448 174**	**450 794**	**(2 621)**	*-0,58*
ACHATS ETUDES/PRESTATIONS SERV	1 720		1 720	
ASSURANCE CNR ETALEMENT	8 512	6 077	2 435	*40,07*
ASSURANCE MULTIRISQUES	10 280	10 891	(611)	*-5,61*
ASSUR. PROTECTION JURIDIQUE	1 619	2 818	(1 199)	*-42,54*
RISQUES D'EXPLOITATION	1 217		1 217	
DOCUMENTATION GENERALE	309	109	201	*184,81*
PERSONNEL SADIV	319 710	327 273	(7 563)	*-2,31*
REMUNERATION DE GESTION SCET	1 500	1 000	500	*50,00*
REMUNERATION DE GESTION SYNA	264	264		
HONORAIRES	9 071	7 487	1 584	*21,15*
PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELAT	1 028	800	228	*28,50*
DEPLACEMENTS, MISSIONS, RECEPT		85	(85)	*-100,00*
AFFRANCHISSEMENT	177	623	(446)	*-71,60*
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	2 785	6 936	(4 151)	*-59,84*
COTISATIONS DIV. ET DONS	585	585		
FRAIS DIVERS DE GESTION	89 396	85 848	3 548	*4,13*
Impôts, taxes et versements assimilés	**1 135**	**936**	**199**	*21,25*
ETAT TAXE APPRENTISSAGE	224	126	98	*77,52*
FORMATION PROFESSIONNELLE	203	115	88	*76,64*
TAXE PROFESSIONNELLE	708	695	13	*1,87*
Salaires	**31 773**	**31 773**		
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	31 773	31 773		
AVANTAGES EN NATURE	1 123		1 123	
AVANTAGE EN NATURE	(1 123)		(1 123)	
Cotisations sociales	**12 321**	**11 888**	**433**	*3,64*
COTISATIONS URSSAF	9 892	9 541	350	*3,67*
COTISATION URSSAF	1 989	1 921	68	*3,54*
COTISATION PREVOYANCE IPSEC	441	426	15	*3,52*
Dotations aux amortissements	**5 961**	**5 961**		
DOT/AMORT. IMMOB. CORPORELLES	5 961	5 961		

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025 12 mois	01/01/2024 31/12/2024 12 mois	Variations	%
Autres charges	**116**	**861**	**(744)**	*-86,48*
REDEVANCES /CONCESSIONS, BREVE	116		116	
CHARGES DE GESTION COURANTE		861	(861)	*-100,00*
Résultat d'exploitation	**(21 597)**	**(18 067)**	**(3 530)**	**-19,5**
Total des produits financiers	**25 815**	**25 995**	**(180)**	**-0,69**
Autres intérêts et produits assimilés	**25 815**	**25 995**	**(180)**	*-0,69*
PRODUITS FINANCIERS CONV.CA	25 815	25 995	(180)	*-0,69*
Total des charges financières				
Résultat financier	**25 815**	**25 995**	**(180)**	**-0,69**
Résultat courant avant impôts	**4 218**	**7 928**	**(3 710)**	**-46,7**
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel				
Résultat de l'exercice	**4 218**	**7 928**	**(3 710)**	**-46,7**

DOSSIER DE GESTION

Soldes Intermédiaires de Gestion

Règlement ANC 2022-06	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Ecarts	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	**477 839**	*100,00*	**484 147**	*100,00*	**(6 308)**	*-1,30*
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	477 839	*100,00*	484 147	*100,00*	(6 308)	*-1,30*
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	477 839	*100,00*	484 147	*100,00*	(6 308)	*-1,30*
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe	1 720	*0,36*			1 720	
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	**476 119**	*99,64*	**484 147**	*100,00*	**(8 028)**	*-1,66*
MARGES (Commerciale + Production)	**476 119**	*99,64*	**484 147**	*100,00*	**(8 028)**	*-1,66*
- Achats non stockés (c)						
- Autres charges externes (c)	446 454	*93,43*	450 794	*93,11*	(4 341)	*-0,96*
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	**448 174**	*93,79*	**450 794**	*93,11*	**(2 621)**	*-0,58*
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	**29 665**	*6,21*	**33 352**	*6,89*	**(3 688)**	*-11,06*
+ Subventions						
- Impôts, taxes sur rémunérations	427	*0,09*	241	*0,05*	186	*77,10*
- Autres impôts et taxes	708	*0,15*	695	*0,14*	13	*1,87*
- Salaires	31 773	*6,65*	31 773	*6,56*		
- Cotisations sociales	12 321	*2,58*	11 888	*2,46*	433	*3,64*
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	**(15 565)**	*-3,26*	**(11 245)**	*-2,32*	**(4 320)**	*-38,42*
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Pdts des cessions d'immos incorp. et corp.						
+ Autres produits de gestion courante	46	*0,01*			46	*N/S*
+ Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat						
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	5 961	*1,25*	5 961	*1,23*		
- Valeurs cptbles d'immos incorp. et corp. cédées						
- Autres charges de gestion courante	116	*0,02*	861	*0,18*	(744)	*-86,48*
RÉSULTAT EXPLOITATION	**(21 597)**	*-4,52*	**(18 067)**	*-3,73*	**(3 530)**	*-19,54*
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	25 815	*5,40*	25 995	*5,37*	(180)	*-0,69*
- Charges financières						
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**4 218**	*0,88*	**7 928**	*1,64*	**(3 710)**	*-46,79*
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**4 218**	*0,88*	**7 928**	*1,64*	**(3 710)**	*-46,79*